INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2024, à 19 heures 30, à la salle du conseil située au 195 rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

MM	Laurent	Laverdière	Maire
	Michaël	Mailhot	Conseiller
	Jean	Doyon	Conseiller
	Dominic	Gonthier	Conseiller
Mme	Stéphanie	Roy	Conseiller
	Alice	Lenoir	Conseiller
	Gladys	Mercier	Conseiller

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière.

24-01-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Laurent Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Après l'ajout des points :

14.1 Borne électrique

Le point « Autres sujets » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 LÉGISLATION

3.1 Avis de motion et dépôt du règlement 362-2024, décrétant les taux de taxation pour 2024 ;

3.2 Adoption du règlement 361-2023 sur la tarification des services rendus aux professionnels ;

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Adoption des procès-verbaux – Séance ordinaire du 4 décembre 2023 ;

4.2 Adoption des procès-verbaux – Séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18H00 (Budget);

4.3 Adoption des procès-verbaux – Séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18H15 (Programme Triennal d'immobilisation);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

4.4 Adoption des procès-verbaux – Séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18H30 (Déboursés et compte à payer);

4.5 Adoption des déboursés et comptes à payer;

4.6 Budget 2024 – Ainés et famille (5 166$);

4.7 Budget 2024 – Tourisme (1 000$);

4.8 Budget 2024 – Loisirs (6 100$);

4.9 Budget 2024 – Bibliothèque (3 000$);

4.10 Budget 2024 – Dons et commandite (4 000$);

4.11 Budget 2024 – Société de développement (1 500,00$);

4.12 Cotisation ADMQ 2024 ;

4.13 Cotisation C.O.M.B.E.Q. 2024

4.14 Publipostage pour l'envoi des calendriers de collecte 2024;

5.0 SUIVI

5.1 Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques (information du MAMH) ;

5.2 Camionnage en vrac ;

5.3 Prime directeur incendie ;

5.4 U.R.L.S.

6.0 INFORMATION DU MAIRE

7.0 CORRESPONDANCE

7.1 Demande d'un frigo partage;
7.2 Le shack Canin Félin (offre de service)

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.0 TRANSPORT

9.1

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Englobe (traitement des matières organiques) ;
10.2 Achat d'ordinateur pour l'usine d'eau potable ;

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

11.1

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1

13.0 LOISIRS ET CULTURE

13.1 Achat d'un support pour apprendre à patiner;

13.2 Offre d'emploi pour le terrain de jeux;

13.3 Achat d'équipement pour le mini-gym;

14.0 AUTRES SUJETS

14.1 Lumières de rue brûlées;

14.2 _____

14.3 _____ _____

14.4 _____ _____

14.5 _____

14.6 _____

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

16.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

24-01-02

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 362-2024 – Décrétant les taux d'imposition des taxes municipales, les taux d'intérêts sur les arrérages de taxes et de modalités de paiement des taxes pour l'années d'imposition 2024

Je soussigné, Michaël Mailhot, conseiller donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le #362-2024 décrétant les taux d'imposition des taxes municipales, les taux d'intérêts sur les arrérages de taxes et les modalités de paiement des taxes pour l'année 2024.

ADOPTÉE

24-01-03

Adoption du règlement 361-2023 – décrétant la tarification des services rendus aux professionnels

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

RÈGLEMENT NUMÉRO : 361-2023

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Règlement #361-2023 décrétant la tarification des services rendus aux professionnels

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet, comté de Montmagny, tenue le 15 janvier 2024, à 19h30 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle sont présents :

MRS	Laurent	Laverdière,	Maire
	Dominique	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot,	Conseiller
	Jean	Doyon,	Conseiller;
MME	Stéphanie	Roy	Conseillère,
	Alice	Lenoir,	Conseillère
	Gladys	Mercier,	Conseillère

Formant quorum sous la présidence de M. Laurent Laverdière, maire.

Il est proposé par Alice Lenoir, appuyé par Jean Doyon et résolu par les conseillers que : le conseil décrète ce qui suit :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné à la séance générale du 6 novembre 2023, avec demande de dispense de lecture à la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que des professionnels demandes des preuves écrites ou transmises par courriel ou par courrier, de confirmation d'évaluation et de taxes dues ;

CONSIDÉRANT que la recherche et la transmission des informations constitue une tâche administrative qui devrait être facturée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR RÈGLEMENT # 361-2023 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **TITRE**

Le présent règlement porte le titre : « Décrétant la tarification pour les services rendus aux professionnels ».

ARTICLE 2 **TARIFS**

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque preuve écrite est exigé au professionnel qui en fait la demande.

ARTICLE 3 **TYPES DE PREUVES DEMANDÉES**

a) Confirmation d'évaluation et de taxes dues ..... 25,00 $

b) Confirmation d'évaluation et de taxes 30,00 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

dues avant 2022

c) Lettre émise par la Municipalité relativement aux installations septiques 30,00 $

d) Demande de permis archivé 30,00 $

ARTICLE 4 **EXEMPTION**

Il est entendu que les informations transmises verbalement ne comportent aucune charge administrative. Le propriétaire de son unité d'évaluation demandant des informations sur celle-ci est également exempté de payer des frais.

ARTICLE 5 **PERCEPTION**

Toute somme exigible en vertu du présent règlement est payable sur réception à la Municipalité de Saint-Fabien-De-Panet.

ARTICLE 6 **INTÉRÊT**

Nonobstant l'article 12, toute somme exigible en vertu du présent règlement, à l'exception du tarif exigible en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* porte intérêt au taux annuel de douze pour cent (12 %), ledit intérêt étant calculé à partir du trentième (30e) jour suivant la date de facturation relative au bien, au service ou à l'activité.

ARTICLE 7 **TAXES SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

À moins d'une disposition expresse dans le présent règlement, tous les prix fixés par le présent règlement ne comprennent pas les taxes exigibles en vertu des différentes lois.

ARTICLE 8 **PROFESSIONNEL**

Les professionnels pouvant être concernés par cette tarification sont :

a) Les notaires ;
b) Les avocats ;
c) Les institutions bancaires ;
d) Les courtiers immobiliers.

ARTICLE 9 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE MAIRE

Date de l'avis de motion : 6 novembre 2023
Adoption du projet de règlement :
Avis de promulgation :
Entrée en vigueur du règlement :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SEC.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

24-01-04

Adoption du procès-verbal – Séance régulière du 4 décembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michaël Mailhot, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

> QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2023 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

24-01-05

Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18h00 (BUDGET)

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Alice Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

> QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18h00, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

24-01-06

Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18h15 (Programme triennal d'immobilisation)

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

> QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18h15, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

24-01-07

Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18h30 (Déboursés et compte à payer)

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 18h30, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

24-01-08 **Adoption des déboursés et comtes à payer**

Il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la greffière-trésorière aux membres du Conseil, totalisant un montant à payer de 29 537,44 $.

ADOPTÉE

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter les factures et déboursés décrits dans le rapport remis aux membres du Conseil. (Règlement # 297-2007)

_____

Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière

ADOPTÉE

INFO **Budget 2024 – Ainés et famille**

Le maire nous informe qu'un montant de 5 166 $ a été alloué pour l'année 2024 comme budget de fonctionnement pour le dossier « famille / aînés ».

INFO **Budget 2024 – Tourisme**

Le maire nous informe qu'un montant de 1 000 $ a été alloué pour l'année 2024 comme budget de fonctionnement pour le dossier « Tourisme ».

INFO **Budget 2024 – Loisirs**

Le maire nous informe qu'un montant de 6 100 $ a été alloué pour l'année 2024 comme budget de fonctionnement pour le dossier « Loisirs ».

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
INFO
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

INFO

Budget 2024 – Bibliothèque

Le maire nous informe qu'un montant de 3 000 $ a été alloué pour l'année 2024 comme budget de fonctionnement pour le dossier « Bibliothèque ».

INFO

Budget 2024 – Dons et commandites

Le maire nous informe qu'un montant de 4 000 $ a été alloué pour l'année 2024 comme budget de fonctionnement pour le dossier « Dons et commandites ».

INFO

Budget 2024 – Société de développement

Le maire nous informe qu'un montant de 1 500 $ a été alloué pour l'année 2024 comme budget de fonctionnement pour le dossier « Société de développement ».

24-01-09

Côtisation ADMQ 2024

ATTENDU QUE la période d'inscription à l'ADMQ est arrivé;

ATTENDU QUE les frais d'inscription Directrice-générale soit d'environs de 1 100$ avant taxes et de 130$ pour l'adjointe;

Il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER l'inscription à l'ADMQ pour la Directrice-générale et l'adjointe.

ADOPTÉE

24-01-10

Côtisation C.O.M.B.E.Q. 2024

ATTENDU QUE la période d'inscription à la C.O.M.B.E.Q. est arrivé;

ATTENDU QUE les frais d'inscription de l'inspecteur municipal sont d'environs de 450$ avant taxes;

ATTENDU QUE l'inscription à la COMBEQ fait partie du contrat de travail de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER l'inscription à la C.O.M.B.E.Q. pour l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

24-01-11

Publipostage pour l'envoi des calendriers de collecte 2024

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont fait à la demande auprès de la municipalité à savoir quand ils allaient recevoir le calendrier des collectes pour l'année 2024;

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

D'EFFECTUER un publipostage pour l'envoi du calendrier à tous les citoyens et commerce de la Municipalité et de payer frais si rattachant.

ADOPTÉE

SUIVI

Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques (information du MAMH)

Lors de la séance du 4 décembre 2023 les conseillers avaient demandé à avoir de l'information relativement à ce point et à connaître les options possibles pour la Municipalité.

24-01-12

Camionnage en vrac – Offre de services

CONSIDÉRANT que la Municipalité à reçu une offre de service de l'Association des transporteurs en vrac de Montmagny-L'Islet Inc.;

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REFUSER l'offre de service de l'Association des Transporteurs en vrac de Montmagny-L'Islet Inc.

ADOPTÉE

Le point 5.3 est remis en octobre ou novembre 2024.

Info

Le maire nous mentionne que la Municipalité à recevra une aide financière de 2 400$ de l'U.R.L.S. pour l'achat de panier de basketball amovible.

CORRESPONDANCE

Demande d'un frigo partage

Monsieur le Maire nous informe que la Municipalité ne pourra pas prendre en charge ce projet et qu'il nous ait impossible de faire un suivi auprès de la personne qui nous en a fait la demande car nous n'avons aucune information pour communiquer avec cette personne.

24-01-13

Le Shack Canin Félin -Offre de service

CONSIDÉRANT que la Municipalité à reçu une offre de service de – Le Shack Canin Félin;

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REFUSER l'offre de service de l'Association des Transporteurs en vrac de Montmagny-L'Islet Inc.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SEC.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Hygiène du milieu

24-01-14 **Englobe (traitement des matières organiques)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Fabien-de-Panet, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Saint-Just-de-Bretenières sont déjà regroupées pour l'entente de collecte de matières recyclables, des vidanges et que par le fait même, se regroupent pour envoyer leurs matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE Englobe serait le site de dépôt des matières organiques et que l'entente avec Englobe pour décembre 2024 fut faite avec la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour et au nom des cinq municipalités, au coût de 84$/tonne métrique plus taxes, pour la période du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'Une seule municipalité signe l'entente pour les autres et qu'ici, on parle de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet est d'accord que l'entente soit signée par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard recevra la facturation globale d'Englobe et devra facturer à chacune des municipalités au coût de 84 $/tonne métrique plus taxes sera applicables pour la période du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet est d'accord de repayer, comme pour toutes les autres municipalités à l'entente, la municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard qui refacturera chacune des municipalités selon le pourcentage déjà établi en début d'année 2024 pour les autres services de collecte;

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par madame Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard à facturer à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet le tonnage de matières organiques ramassé à Saint-Fabien-de-Panet.

ADOPTÉE

24-01-15 **Achat d'ordinateur pour l'usine d'eau potable**

ATTENDU QUE l'ordinateur qui se trouve à l'usine d'eau potable date de plusieurs;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler cet équipement;

ATTENDU QUE LA Municipalité a obtenue une soumission de la part de Techexpert pour l'achat d'un ordinateur, au prix de 2 303,13$ avant taxes;

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par madame Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

D'ACCEPTER l'achat d'ordinateur pour l'usine d'eau potable.

ADOPTÉE

N° de résolution ou annotation

LOISIRS ET CULTURE

24-01-16

Achat du support pour la patinoire

CONSIDÉRANT QUE tous les supports pour l'apprentissage du patin sont tous brisés;.

Il est proposé par monsieur Michaël Mailhot, appuyé par madame Alice Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACHETER un support pour l'apprentissage du patin.

ADOPTÉE

24-01-17

Offre d'emploi pour le Terrain de jeux 2024

ATTENDU QUE la période estivale arrivera bientôt;

Il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par Monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PUBLICISER les offres d'emploi pour le terrain de jeux 2024.

ADOPTÉE

24-01-18

Achat d'équipement pour le mini-gym

CONSIDÉRANT que la Municipalité à reçu une aide financière pour l'achat d'appareils pour le mini-gym;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Body Gym Équipements pour l'achat dubanc olympique multi-positions et d'un tapis roulant au montant de 4 045,00$ avant taxes;

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACHETER l'équipements pour le mini-gym.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

Lumières de rue

Info

Le maire nous informe avoir reçu des appels de certains citoyens pour lui mentionner que certaines lumières de rue sont brisées. Le conseil demande que l'inspecteur municipal fasse une vérification et en fasse un compte rendu des lumières.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

24-01-19

N° de résolution
ou annotation

Période de questions des contribuables

Aucune question des citoyens..

Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par M Jean Doyon, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE LEVER la séance à 20h12.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin,
Greffière-trésorière